Évry, le 25 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prévention et lutte contre les constructions illégales en Essonne

---

Jean-Benoît Albertini, préfet de l'Essonne et Caroline Nisand, procureur de la République ont présidé ce jour le comité de pilotage de prévention et de lutte contre les constructions illégales.

Les constructions illégales concernent des installations diverses réalisées sans autorisation : baraquements, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou habitations légères de loisirs, constructions en dur, qu'elles soient occupées épisodiquement ou de façon permanente.

L'augmentation de ces constructions touche l'ensemble du territoire essonnien. Les infractions liées aux constructions illégales, relèvent des législations en matière d'urbanisme mais aussi de protection des populations face aux risques, de protection de l'environnement, d'intégration sociale des populations concernées et de fiscalité.

L'action de la puissance publique repose sur la charte de mobilisation signée le 6 décembre 2016 et porte sur la prévention, le contentieux et l'application des jugements :

- en termes de prévention, un guide de procédures a été transmis aux maires par l'Union des Maires de l'Essonne et les services de l'État en 2017, dans une version mise à jour ;

- sous le pilotage du procureur de la République, la direction départementale des territoires (DDT) a poursuivi son appui d'expertise aux services d'enquête. À ce jour, une quinzaine de dossiers ont fait l'objet, sur une période récente, de décisions définitives permettant une procédure d'exécution d'office ;

- trois dossiers ont fait l'objet de jugements d'expulsion des occupants. Cette étape, nécessaire, est la dernière avant la démolition et la remise en état des terrains (*).

L'État va donc pouvoir engager, en coordination avec les communes concernée, la mise en œuvre effective de l'exécution d'office.

(*) les données nominatives ne sont pas communiquées.

Contacts presse Préfecture :
- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la Communication Interministérielle :
☎ 01 69 91 90 36 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – mel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Catherine COURDURIE, Adjointe au Chef du Bureau :
☎ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 – Fax 01 69 91 96 68 – mel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr